

Communiqué de presse

29 mars 2019

Alcool, tabac, cannabis, écrans... : prévenir les addictions pour améliorer la santé des Ligériens

Les addictions constituent un enjeu majeur de santé publique dans la région des Pays de la Loire. C'est l'une des cinq priorités du Projet régional de santé 2018-2022. Les conséquences des addictions sur la santé sont nombreuses : cancers, accidents, suicides, violences... Les prévenir nécessite une mobilisation collective. C'est dans cet objectif que l'ARS Pays de la Loire, en concertation avec l'ensemble des acteurs ligériens, a élaboré le Programme régional de prévention des addictions 2019-2022 et qu'elle le met en œuvre avec ses partenaires régionaux et nationaux.

Le constat : une baisse globale des consommations mais une situation régionale qui reste préoccupante pour la consommation d'alcool

Les données d'observation des habitudes de consommation des Ligériens (*voir infographie jointe*), notamment le Baromètre Santé publique France 2017 et l'étude Escapad 2017, révèlent une **baisse globale des consommations d'alcool, tabac et cannabis depuis 2014**. Pour autant, **la situation demeure particulièrement préoccupante pour ce qui concerne l'alcool** : les Pays de la Loire sont la première région de France pour la consommation quotidienne d'alcool (9% des Ligériens de 18-75 ans consomment de l'alcool quotidiennement, 44% au moins une fois par semaine).

Les conséquences des addictions sur la santé sont nombreuses. Dans les Pays de la Loire, entre 2000 et 2012, les pathologies directement liées à la consommation d'alcool ont été responsables de près de 7% des décès avant 65 ans. On peut estimer que **3 000 décès de Ligériens seraient attribuables à l'alcool chaque année, dont trois quarts concerneraient des hommes**. Les pathologies concernées en premier lieu sont les cancers, puis les cirrhoses et les psychoses. L'alcool contribue aussi à augmenter les violences, le risque d'accidents (circulation, domestiques, loisirs) et de suicides, expliquant en partie la surmortalité des jeunes de 18 à 24 ans dans notre région. **Le cancer du poumon, dont le lien avec la consommation de tabac est clairement établi, a été la cause de 20 % des décès prématurés sur cette même période.**

Réunir l'ensemble des acteurs du champ de l'addictologie pour répondre à un enjeu majeur de santé publique en Pays de la Loire

Sur la base du diagnostic préalable à l'élaboration du Projet régional de santé 2018-2022 et d'un **travail de concertation** mené en 2018 avec près de 60 acteurs régionaux, **l'ARS Pays de la Loire a arrêté un Programme régional de prévention des addictions 2019-2022.**

A travers 19 actions prioritaires, son objectif est de **réunir l'ensemble des acteurs du champ de l'addictologie** (au sens large, incluant l'Education nationale, les collectivités territoriales, les Universités...), **pour améliorer l'efficacité et la lisibilité des interventions de prévention des addictions sur les territoires, et leur articulation avec le soin.**

Les interventions prévues par le programme privilégient une approche d'« **universalisme proportionné** », prenant en compte le gradient social. Il s'agit d'offrir des interventions sur une base universelle, et de les moduler, c'est-à-dire les adapter et en augmenter l'intensité en fonction des besoins spécifiques et des vulnérabilités, qui sont plus importantes à certains moments de la vie ou dans certaines circonstances.

Addiction : quelle définition ?

Une addiction se définit comme « un comportement ayant pour fonction initiale de procurer du plaisir ou de soulager un malaise, et se caractérise par une perte de contrôle et sa persistance malgré les conséquences négatives ».

J.M. Delile, psychiatre, directeur du Comité d'études sur la drogue et les addictions (CEID) Bordeaux, vice-président de la Fédération addiction, membre de la SFSP

Les **publics prioritaires** sont les adolescents et les jeunes, les publics précaires, les personnes en situation de handicap, les personnes sous main de justice, les milieux professionnels et les femmes enceintes. Cela exige d'amplifier les interventions dans les différents milieux de vie, au plus près des usagers : les écoles, les universités et les centres d'apprentissage, les milieux festifs, les prisons, les entreprises, les maternités, etc.

Le Programme régional de prévention des addictions est **en cohérence et complémentaire avec les autres plans nationaux** (Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 du Ministère des Solidarités et de la santé ; Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 du Gouvernement, piloté par la MILDECA¹) **et régionaux** (Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes 2017-2020 de la Région des Pays de la Loire et le e.pass santé lancé cet automne avec lequel la Région propose aux jeunes Ligériens un parcours de soins orienté sur la prévention avec une meilleure prise en compte du champ des addictions).

En 2019, **le montant alloué par l'ARS Pays de la Loire pour la prévention des addictions a triplé** : il est passé de 1 M€ en 2017 à **3 M€ 2019** (et jusqu'en 2022). En incluant les moyens engagés par les partenaires de l'ARS (MILDECA, Santé publique France, Conseil régional, fonds de lutte contre le tabac, Inca), ce budget s'élève à 3.6 M€. A cela s'ajoute le financement des programmes de développement des compétences psychosociales par l'Education nationale.

Trois objectifs pour lutter contre les addictions, dès le plus jeune âge

Le programme développe trois objectifs principaux :

- **Renforcer la prévention dès le plus jeune âge en agissant auprès des jeunes et des parents**

L'un des leviers principaux pour répondre à cet objectif est le développement des interventions auprès des jeunes visant à améliorer leurs **compétences psychosociales (CPS)**², en y associant les parents. Des activités proposées par les acteurs relais (professionnels de la parentalité et des établissements scolaires, intervenants auprès de publics jeunes en situation de fragilité) permettent de renforcer les capacités psychologiques et relationnelles des enfants et ainsi prévenir l'entrée dans la consommation à risque d'alcool, tabac, cannabis et autres produits. Le Rectorat de l'Académie de Nantes est l'un des partenaires clés de l'agence pour le développement des compétences des acteurs relais au sein des écoles.

¹ Placée sous l'autorité du Premier ministre, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives et élabore à ce titre la stratégie gouvernementale en la matière dans les domaines suivants : recherche et observation, prévention, santé et insertion, application de la loi, lutte contre les trafics, coopération internationale.

La MILDECA accompagne les partenaires publics, institutionnels et associatifs de la politique publique dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier.

² Définition OMS des compétences psychosociales : " Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement."

D'autres actions probantes seront développées vis-à-vis de **publics prioritaires**, avec la **Mission de Lutte contre le Décrochage scolaire (MLDS)**, en milieu rural, dans les milieux sportifs...

- **Améliorer le repérage et l'orientation précoces, ainsi que le lien avec le soin, en s'appuyant sur les acteurs ressources**

Pour lutter contre les addictions, l'implication et la formation des professionnels des champs sanitaire et social, notamment ceux intervenant auprès des publics prioritaires, est indispensable. Les professionnels du premier recours (médecins généralistes et au sein des maisons de santé pluri professionnelles, infirmiers intervenant au domicile, pharmaciens, etc.), des établissements de santé, les associations de solidarité et les travailleurs sociaux bénéficieront de formations pour repérer les problèmes d'addiction et orienter vers des professionnels ou des ressources spécialisées dans le soin et l'accompagnement, notamment psychologique et social lorsque c'est nécessaire. Ces interventions seront mises en œuvre avec l'appui de la Structure Régionale d'Appui et d'Expertise (SRAE) en Addictologie, de Promo santé Pays de la Loire et des associations compétentes conventionnées par l'ARS.

- **Améliorer la synergie et le maillage territorial des dispositifs et des réseaux de prévention des addictions**

D'ici 2022, des diagnostics locaux seront réalisés pour identifier les « zones blanches » dans lesquelles les interventions doivent être développées. L'objectif est d'offrir à chaque Ligérien, sur l'ensemble du territoire, un accès à des services de prévention et de soin de qualité en fonction de ses besoins.

Une meilleure prise en charge des addictions sans produit, dites comportementales : écrans, jeux, troubles des conduites alimentaires (anorexie, boulimie)

Organisation de télé expertise avec le CHU de Nantes, qui est le référent régional sur les addictions comportementales, vers les territoires où cette expertise n'est pas encore disponible : la Mayenne en 2019, puis la Sarthe en 2020. Mise à disposition de ressources et d'outils, échanges de pratiques entre professionnels. Dans un second temps, téléconsultation pour permettre une prise en charge rapprochée des usagers.

Contacts presse :

ARS Pays de la Loire

Service communication - 06 78 26 56 94 – ars-pdl-communication@ars.sante.fr

Rectorat

Service communication - 02 40 37 33 14 – ce.communication@ac-nantes.fr

Région des Pays de la Loire

Nadia Hamnache – 02 28 20 60 62 – nadia.hamnache@paysdelaloire.fr

MILDECA

Antonin Lamberty-Garric - antonin.lambertygarric@pm.gouv.fr - 01 42 75 69 62 - @MILDECAgouv

Santé publique France

presse@santepubliquefrance.fr